



**LaCie S.A.**

Société anonyme

Au capital de 3.602.669,30 euros

Siège social : 33 boulevard du Général Martial Valin – 75015 PARIS

R.C.S. Paris 350 988 184

### **Descriptif du programme de rachat d'actions propres adopté par l'assemblée générale mixte du 9 décembre 2009**

En application des articles 241-1 à 241-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et du Règlement Européen n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, le présent document a pour objet de décrire les finalités et les modalités du nouveau programme de rachat de ses propres actions par la société LaCie tel qu'adopté par l'assemblée générale mixte du 9 décembre 2009.

Emetteur :

- ✓ LaCie SA
- ✓ Société cotée sur Euronext Paris compartiment C
- ✓ Code ISIN : FR0000054314 – LAC

## **I - BILAN DU PRECEDENT PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS ET REPARTITION PAR OBJECTIFS DE TITRES DETENUS**

### **1/ Bilan du précédent programme de rachat d'actions**

L'assemblée générale mixte du 10 décembre 2008 avait autorisé un programme de rachat portant au maximum sur 10% du capital social. Cette autorisation a été remplacée par l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 9 décembre 2009. Ce programme a fait l'objet d'un descriptif publié le 28 janvier 2009 sur le site de LaCie.

### **2/ Répartition par objectifs des titres détenus :**

Au 20 janvier 2010, les 230.913 actions propres détenues par la Société sont réparties en totalité à l'objectif de liquidité des titres de la société LaCie.

## **II - NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

### **1/ Titres concernés :**

Actions ordinaires, toutes de même catégorie cotées sur le compartiment C  
d'Euronext Paris

## **2/ Part maximale du capital et montant maximal payable par la société :**

- ✓ 10 % du capital, soit à titre indicatif à la date du dernier capital constaté, un nombre de 3.580.915 actions compte tenu des actions déjà auto-détenues au 30 septembre 2009 (soit 217.545 actions).
- ✓ Prix d'achat unitaire maximum : 8 euros hors frais et commission, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat sur la base du pourcentage maximum de 28.647.320 euros, hors frais de négociation.

**3/ Durée et calendrier du programme :** 18 mois, à compter de l'assemblée générale du 9 décembre 2009 et expirant soit au jour où se tiendrait l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010 adoptant un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 8 juin 2011.

**4/ Autorisation :** assemblée générale mixte du 9 décembre 2009.

## **5/ Objectifs du programme de rachat d'actions :**

- favoriser la liquidité des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers;
- l'attribution d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des Sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariats salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans tout autre condition permise par la réglementation ;
- la remise des actions en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- assurer la couverture des titres de créance donnant accès au capital ;
- l'annulation des titres par voie de réduction de capital à des fins notamment d'optimisation du résultat net par action;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Le présent descriptif a été transmis à l'AMF. Celui-ci est tenu gratuitement à la disposition du public au siège de la société et est disponible sur les sites internet de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et de [www.lacie.fr](http://www.lacie.fr). Une copie sera adressée à toute personne en faisant la demande.